



# PLUM' INFO

## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 97

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : [mairie@plumaugat.fr](mailto:mairie@plumaugat.fr)

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

### Jeudi 15 Février 2018

#### RESUME CONSEIL DU 31 janvier :

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Régie d'avance taxe de séjour : Suppression :** M. le Maire fait part au CM qu'il est nécessaire de supprimer la régie d'avance taxe de séjour. Après délibération, le CM valide cette suppression de régie.

**Siège social de Dinan Agglomération : modification statutaire :** M. le Maire fait part au CM que les bureaux du nouvel EPCI ont été transférés au 8 rue Simone Veil à Dinan. Le CM approuve cette délibération.

**Contrat départemental de territoire 2016 - 2020 : clause de revoyure – autorisation signature avenant :** M. le Maire rappelle au CM les projets qui avaient été inscrits au contrat de territoire et qui ne sont pas réalisés (travaux salle des fêtes, aménagement d'un local pour la bibliothèque). Le CM décide de reconduire ces projets.

**Session Foncière Nationale JA : demande de partenariat :** M. le Maire fait part au CM que les Jeunes Agriculteurs venant de toute la France seront 3 jours en séminaire au manoir de la Rivière et qu'ils sollicitent un partenariat afin de promouvoir la commune. Après délibération, le CM décide de leur accorder une subvention de 250 €.

**Travaux espaces verts Rue de Trémoré : convention avec le Lycée horticole de Merdrignac :** M. le Maire fait part au CM qu'afin de réaliser les travaux d'espaces verts sur la rue Trémoré qui vient d'être aménagée il souhaiterait signer une convention avec le lycée afin de préciser les modalités en vue d'une collaboration. Après délibération, le CM décide de confier l'aménagement des espaces verts de cette rue au Lycée horticole de Merdrignac et autorise M. le Maire à signer la convention pour la prise en charge des repas, des frais de déplacement et des fournitures contre la mise en œuvre par les élèves eux-mêmes.

**Aménagement Centre bourg : approbation avant projet définitif – lancement de l'appel d'offres :** M. le Maire rappelle au CM qu'il est prévu de réaliser l'aménagement du centre bourg cette année. Il présente les plans des avant projets et rend compte des essais de circulation mis en place en fin d'année 2017. Après délibération, le CM approuve ce projet et autorise M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offre pour la réalisation du chantier.

**Aménagement Centre bourg : Consultation d'entreprise pour les bordures en granit :** M. le Maire rappelle que la fourniture des bordures prévues au

marché est en option afin de pouvoir consulter des entreprises locales pour la fourniture de bordures en granit issu de carrières du pays. Le CM valide la consultation de 3 entreprises pour la fourniture de bordures en granit.

**Aménagement Centre bourg : demande de subventions :** M. le Maire fait part au CM qu'afin de financer le projet d'aménagement du centre bourg, la commune peut prétendre recevoir des subventions de la part du département, de l'agglomération et dans le cadre des amendes de police. Après délibération, le CM autorise M. le Maire à déposer des demandes de subventions à ces différents organismes.

**Présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :** M. le Maire présente au CM le plan d'investissement prévisionnel de la commune pour les années 2018 à 2023. Ce plan permet d'anticiper les incidences budgétaires. C'est un outil de planification, et de référence. *Le détail de ce PPI sera présenté en détail dans le bulletin de juin.*

#### PELE – MELE :

1 – **Portes ouvertes au Lycée St Nicolas La Providence** à Montauban de Bretagne Vendredi 16 Mars de 17 h 00 à 19 h 30, Samedi 17 Mars et Samedi 26 mai de 9 h 00 à 12 h 00.

2 – L'accueil de la MSA à Dinan est situé depuis le 13 novembre dernier au 1 rue de Tivano à TADEN (Tel : 02 98 85 79 79 ou sur [www.msa-armorique.fr](http://www.msa-armorique.fr)).

3 – **Le restaurant L'AUTHEMTIK et LE MANOIR DE LA FORME** s'associent pour vous proposer un menu Saint Valentin accompagné d'un coffret cadeau activité sportive les vendredis 16 au soir, Samedi 17 Février midi et soir. Réservations au 02.96.89.06.71 - 06.62.41.99.47.

4 – Votre magasin **VIVECO** sera fermé 1 semaine du lundi 26 février inclus au lundi 5 mars inclus. Réouverture le mardi 6 mars.

5 – **La Gendarmerie des Côtes d'Armor** constate une évolution des vols commis aux personnes âgées. Il est conseillé de ne pas transporter d'importantes sommes d'argent liquide, de se faire accompagner pour retirer de l'argent, de ne pas faire entrer d'inconnus dans les habitations (un professionnel doit vous montrer sa carte et vous pouvez vérifier son identité auprès de son employeur). En cas de problème, ne touchez pas les objets touchés et appelez la gendarmerie.

6 – Les cartes de pêche 2018 de l'APPMA – pêcheurs de la Haute Rance – sont arrivées et à disposition chez les dépositaires habituels. En retirant votre carte, pensez à demander la carte de la Rance et de ses ruisseaux. Il est également possible de prendre sa carte sur internet à l'adresse suivante : [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) en précisant votre adhésion à l'APPMA de Caulnes.

A noter :

- Dimanche 4 mars, préouverture à l'étang du bourg de PLUMAUGAT avec 100 Kg de truite Fario. Pêche gratuite sur présentation de la carte 2018.
- Samedi 10 mars : ouverture de la truite en ruisseaux et rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie.

---

### **DATES A RETENIR :**

#### **Permanences :**

**Maire / Conseiller Départemental :** sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.

**Permanence des adjoints** sur rendez vous.

**Dinan Agglomération** vous accueille pour vos démarches à la maison du développement à Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30

**Horaires de la Bibliothèque :** mercredi 15 h 00 - 17 h 30 et le samedi 10 h 30 - 12 h 00

**Attention :** Depuis le 2 janvier la bibliothèque est transférée aux Hirondelles !

#### **Festivités / Vie des associations de février et mars :**

Vendredi 16 Février : Belote club du Bon Accueil

Samedi 24 Février : Potée de Plumaugat Athlétisme

Vendredi 16 Mars Théâtre de l'APEL (par la Nicolail')

Lundi 19 Mars : Commémoration du 19 Mars

Samedi 24 Mars : Banquet des chasseurs

#### **Football :** horaires sous réserve et fonction des intempéries

##### **Equipe A**

##### **A l'extérieur**

4 mars à 15h00 contre Le Loscouët / Meu ET SP

11 mars à 15h30 contre Trebry AS

##### **A domicile**

18 février à 15h30 contre Illifaut CS

25 février à 15h00 contre Plémet Vigilante

18 mars à 15h30 contre Plumieux FC ESAP 2

##### **Equipe B**

##### **A l'extérieur**

18 février à 15h30 contre Illifaut CS 2

25 février à 13h00 contre Sévignac – Rouillac JS 2

18 mars à 13h30 contre Merdrignac CS 3

##### **A domicile**

4 mars à 15h00 contre Us Chézienne SP

11 mars à 15h30 contre Plumieux FC ESAP 3

#### **Messes :**

Dimanche 18 février à 10h30 à Caulnes (messe des familles)

#### **Dans Le Canton :**

Vendredi 16 Mars à la maison paroissiale de Broons à 19h00 soirée Bol de riz

**Prochaine réunion de conseil :** mardi 20 février à 20h00.

### **Information Conseil Départemental des Côtes d'Armor :**

*Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la Carte Mobilité Inclusion (CMI) remplace les anciennes cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement. Les trois cartes sont regroupées sous une même appellation avec trois mentions : invalidité, priorité et stationnement. Elles sont formalisées en deux supports au format d'une carte bancaire : un pour la CMI stationnement et un autre pour la CMI priorité/invalidité.*

*Cette évolution a pour objectif de simplifier la vie quotidienne des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Le Président du Conseil départemental est l'autorité délivrant la CMI. Son traitement reste assuré par la Maison Départementale Des Personnes Handicapées.*

*Les anciennes cartes sont valides jusqu'à leur date d'expiration et au maximum jusqu'au 31 décembre 2026. Afin d'éviter toute rupture de droit, il est important de faire la demande de renouvellement six mois avant la date d'expiration.*

*Conformément à la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) de 2015, l'attribution de ces cartes est simplifiée et à titre définitif pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Les nouveaux dossiers de demande d'APA à domicile permettent de solliciter directement une carte CMI.*

*Pour plus d'information :*

**Département Infos Services : 02.96.62.62.22**

**Maison Départementale des Personnes Handicapées : 02.96.01.01.80**

**Centre local d'Information et de Coordination (CLIC) : 02.96.80.00.80**